

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
13 février 2023

PUBLIE LE : 17 FEV. 2023

Délibération n°230213-5 : Avenant n°1 de prolongation au contrat-type de « reprise option filière » du verre provenant du tri des collectes sélectives de VALOSEINE avec la société VERRALIA

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le sept février, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 13 FÉVRIER 2023

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MÈGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	11

OBJET : AVENANT N°1 DE PROLONGATION AU CONTRAT TYPE DE « REPRISE OPTION FILIERE » DU VERRE PROVENANT DU TRI DES COLLECTES SELECTIVES DE VALOSEINE AVEC LA SOCIETE VERALLIA

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-13 et L.2224-16 ;

VU l'article L.541-10 du Code de l'Environnement ;

VU les deux arrêtés, des 15 mars 2022 et 30 septembre 2022, ayant modifié le cahier des charges d'agrément de la filières emballages ménagers en verre ;

VU la prolongation d'agrément de CITEO pour l'année 2023, ayant engendré la reconduction de la société VERALLIA comme repreneur du verre pour VALOSEINE ;

VU le courrier d'intention de VALOSEINE à la société VERALLIA de signer le projet d'avenant de prolongation au contrat de reprise du verre option filière ;

CONSIDERANT la nécessité d'organiser la reprise et le rachat des emballages en verre à la sortie du centre de tri de Triel-sur-Seine, sans discontinuité de service, suite au réagrément de CITEO, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDERANT la possibilité de souscrire un avenant au contrat VERALLIA de vente des matériaux triés, sans nécessité de remise en concurrence ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat VERALLIA de reprise des emballages en verre, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

DIT que la principale modification porte sur la fréquence, désormais trimestrielle, de calcul de révision du prix et sur l'ajustement de sa formule de calcul.

DIT que les recettes correspondantes seront imputées au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 17/02/2023

Transmis en Préfecture et affiché le 17/02/2023

Pour Extrait Conforme



Philippe BARRON
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal